

Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : 0742-25

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)

> Date du repérage : 21/03/2025 14 h 00 Heure d'arrivée : Durée du repérage : 01H15

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la règlementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... Vaucluse

Adresse : 5 BIS RUE DES ESCALIERS SAINT ANNE

Commune :..... **84000 AVIGNON**

Section cadastrale DK, Parcelle(s) nº 931

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Non communiqué

Type de bâtiment :..... Habitation (maisons individuelles)

Nature du gaz distribué : Gaz Butane Distributeur de gaz : Non communique

Installation alimentée en gaz : NON

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom : MR HINDMAN RONALD JAN

Adresse :...... domicilié 1700 Glen Bar Square - 80215 LAKEWOOD

COLORADO (Etats Unis d'Amérique)

Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

AVOCATS

Nom et prénom : SELARL ROCHELEMAGNE GREGORI HUC BEAUCHAMP

Adresse :..... 1 C RUE CHARLOUN RIEU

84000 AVIGNON

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom : Adresse:..... N° de téléphone : Références:.....

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : ALLARD

Raison sociale et nom de l'entreprise : L expert de l Immobilier

......84000 Avignon

Désignation de la compagnie d'assurance : GAN

Numéro de police et date de validité : 240171940001 - 30/06/25

Certification de compétence C2448 délivrée par : LCC QUALIXPERT, le 2022 Norme méthodologique employée :NF P 45-500 (Juillet 2022)

Etat de l'installation intérieure de Gaz nº 0742-25



D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Table de cuisson Scholtes Modèle: 4 feux	Non raccordé	Non Visible	Cuisine	Fonctionnement : Appareil à l'arrêt Partiellement contrôlé car : Installation non alimentée en gaz

- (1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
- (2) Non raccordé Raccordé Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations	
C.7 - 8a1 Organe de Coupure d'Appareil (OCA)	A1	Au moins un organe de coupure d'appareil est absent. (Table de cuisson Scholtes 4 feux) **Remarques:* (Cuisine) Absence de robinet de commande ; Faire intervenir un installateur gaz qualifié afin d'installer un robinet de commande	
C.14 - 19.1 Ventilation du local – Amenée d'air	A2	19.a1 : le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul n'est pas pourvu d'une amenée d'air ou celle-ci est située à plus de 2 pièces d'intervalle. (Table de cuisson Scholtes 4 feux) Remarques : (Cuisine) (1ER ETAGE - CUISINE) Risque(s) constaté(s) : Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion	
C.15 - 20.1 Ventilation du local – Sortie d'air	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air. (Table de cuisson Scholtes 4 feux) Remarques : (Cuisine) Absence de sortie d'air ; Créer une sortie d'air directe ou indirecte	

- (3) Point de contrôle selon la norme utilisée.
- (4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
- (5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
- (6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituants la source du danger.
- (7) 32c: la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. – Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés:

RDC - COUR (NON IDENTIFIABLE),

RDC - GARAGE (NON IDENTIFIABLE),

1ER ETAGE - TERRASSE (NON ACCESSIBLE PRESENCE ENCOMBRANTS)

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

Etat de l'installation intérieure de Gaz nº 0742-25



	Certains points de contrôles n'ont pu être contrôlés. De ce fait la responsab engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance			
	pu être contrôlée. \square Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de f	umées non présentée		
	☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté			
	Le conduit de raccordement n'est pas visitable			
	Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d	'un ruban d'étanchéité		
	Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage : Néant			
	Observations complémentaires : Néant			
н.	- Conclusion			
	Conclusion :			
	L'installation ne comporte aucune anomalie.			
	L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être répar	ées ultérieurement.		
	L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être répa			
	☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être répa			
	☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un tr			
	ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.	alternent particulier par le syndic		
I.	- En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic			
	☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'ins	stallation de gaz		
	ou —			
	Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un	appareil ou d'une partie de l'installation		
	☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :	:		
	• référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;			
	• codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).			
	\square Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.			
J.	- En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnos	tic		
	☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;	e fourniture de gaz, du Point de Comptage		
	Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur d	e daz » remplie :		
	Tremise da syndie da da banicar social de la « hene informative distributed a	e gaz » remphe. ,		
	Nota: Le présent rapport est établi par une personne dont les c QUALIXPERT - 17 Rue des Capucins 81100 CASTRES	compétences sont certifiées par LCC		
		Cachet de l'entreprise		

Etat de l'installation intérieure de Gaz n° 0742-25



Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **21/03/2025**. Fait à **AVIGNON**, le **21/03/2025**

Par: ALLARD





Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures.

Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- > Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- > Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- > Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

 $\label{eq:maising} \textit{Mais il s'agit \'egalement d'\^etre vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes:}$

- > ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- > fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- > assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- > sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- > ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- > ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- > ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

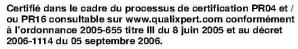
Pour aller plus loin: http://www.developpement-durable.gouv.fr





Certificat N° C2448

Madame Caroline ALLARD SAMAIN





dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante,	
	Du 06/02/2024	electricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et le exigences applicables aux organismes de cetification.	
	au 05/02/2031	exigences applicables aux organismes de centification.	
Etat des installations intérieures de gaz	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante,	
	Du 30/11/2022	électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et	
	au 29/11/2029	exigences applicables aux organismes de certification.	
Etat relatif à la présence de termites dans le	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les	
bâtiment mention France Métropolitaine	Du 19/09/2022		
	au 18/09/2029	exigences applicables aux organismes de certification.	
Amiante avec mention	Certificat valable	Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les	
	Du 23/10/2022		
	au 22/10/2029	exigences applicables aux organismes de certification.	
Diagnostic de performance énergétique tous	Certificat valable	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des	
types de bâtiments	Du 31/03/2022	diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.	
	au 30/03/2029		

Date d'établissement le dimanche 01 septembre 2024

Marjorie ALBERT



Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT <u>www.qualixpert.com.</u>

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018